

Assistant(e) Maternel(le)

- Un métier garant d'un accueil de qualité pour votre enfant -

Ce livret a été réalisé
en collaboration avec les "Relais
petite enfance" du département
- Édition 2022 -



- Premier mode d'accueil en France -

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2 **J'avance à mon propre rythme**
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature**
est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Edito

L'accueil du jeune enfant, au carrefour du soutien à la natalité, du retour au travail, de la lutte contre les inégalités et de l'égalité entre les femmes et les hommes, est aujourd'hui la première préoccupation des parents.

Faire garder son enfant est en effet une nécessité pour nombre d'entre eux, qu'ils soient en activité professionnelle ou dans des démarches d'insertion, afin de concilier vie familiale et vie professionnelle. L'accueil du jeune enfant, que celui-ci soit individuel ou collectif, favorise le développement de l'enfant : on reconnaît désormais l'importance fondatrice des premières années de la vie pour le développement, le bien-être et le devenir des enfants, et des études récentes démontrent la valeur de la sociabilisation précoce dans l'éveil ludique, psychologique et moteur de l'enfant.

C'est pourquoi, dans la lignée des 1 000 premiers jours, l'Etat, dans les échanges engagés avec la branche Famille, réfléchit à un "service public de la petite enfance" ou "service universel d'accueil du jeune enfant" qui permettrait de rendre accessible à tous une solution d'accueil.

Les 1000 premiers jours de la vie d'un enfant sont extraordinaires. Avant même sa naissance et jusqu'à l'âge de deux ans, son corps et son cerveau se développent de façon spectaculaire. Sa santé, son bien-être, ses relations commencent déjà à se construire. Pendant cette période, les enfants sont très sensibles aux milieux où ils grandissent et à leurs premières expériences de vie. Cela influence durablement leur développement. C'est pour cela qu'il est important de faire au mieux pour répondre à leurs besoins essentiels. Nous savons aujourd'hui qu'un enfant a surtout besoin de beaucoup d'attention, d'une bonne alimentation et d'un environnement sain et sûr. Les 1000 premiers jours sont aussi un moment important dans la vie des parents. L'entourage ainsi que les professionnels de santé et de la petite enfance jouent alors un rôle essentiel d'aide et de conseil tout au long de cette période.

Le recours à un assistant maternel est le premier mode de garde du jeune enfant. Sur le territoire national, un peu plus d'un tiers des enfants est accueilli chez un assistant maternel et 750 000 familles bénéficient du complément mode de garde (Cmg) pour financer une partie des dépenses liées à cet accueil. Au niveau du Puy-de-Dôme, 3 534 assistants maternels offrent 11 562 places d'accueil.

De nombreuses raisons encouragent les parents à s'orienter vers ce mode d'accueil. Choisir de confier son enfant à un assistant maternel, c'est avoir le choix du professionnel qui accueillera son enfant, du lieu d'accueil (à proximité du domicile, du lieu de travail, sur le trajet domicile-travail) mais aussi d'horaires plus souples afin de faciliter son quotidien. C'est aussi offrir à son enfant un cadre d'accueil familial stable et un projet éducatif individualisé prenant en compte les souhaits parentaux et le rythme de chaque enfant.

Pour garantir ces conditions d'accueil de qualité, l'assistant maternel reçoit un agrément délivré par les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental ainsi qu'une formation nécessaire à l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoirs être indispensables à l'exercice de cette profession.

Face à la diminution des places d'accueil chez les assistants maternels et les nombreux départs en retraite à prévoir, il est aujourd'hui plus que nécessaire de promouvoir cette profession et de reconnaître le large éventail de compétences qu'elle mobilise. En effet, le choix de cette orientation professionnelle ne repose pas uniquement sur l'affection portée aux tout-petits, elle nécessite la démonstration quotidienne d'une réelle posture professionnelle.

Du côté des parents, ils doivent apprendre à se séparer en douceur de leur enfant pour lui permettre de rencontrer un nouvel environnement. Bien que cette découverte représente une richesse pour le tout petit, les parents ont souvent besoin d'être rassurés et accompagnés dans cette situation. Cette nouvelle expérience leur demande également d'endosser le rôle d'employeur ce qui peut également être source de questionnements.

Ce livret a pour vocation de reprendre les fondamentaux du métier d'assistant maternel, afin d'apporter un premier niveau d'information et de valoriser la spécificité de cet accueil.

Plusieurs acteurs sont présents pour encadrer, accompagner et soutenir ce mode d'accueil que ce soit auprès de ces professionnels, des parents mais aussi des enfants.

Vous trouverez à la fin du livret quelques liens utiles, dont le site monenfant.fr qui recense les coordonnées des Relais Petite Enfance. N'hésitez pas les contacter !

Sommaire

<i>Le métier d'assistant maternel</i>	P.5
L'agrément.....	p.6
La formation.....	p.7
<i>L'accueil de l'enfant</i>	P.9
Le cadre de vie de l'enfant.....	p.9
Les relations assistants maternels et parents : confier son enfant	p.10
<i>L'accueil de l'enfant au quotidien</i>	P.10
La période d' adaptation : la préparation à la séparation.....	p.11
L'accueil : une arrivée et un départ en douceur.....	p.11
<i>Les points à aborder</i>	P.12
Le jeu.....	p.12
L' objet transitionnel : « doudou » ou autres.....	p.13
Les règles et les limites.....	p.14
Les écrans.....	p.14
Le langage	p.15
Le sommeil.....	p.15
L' alimentation	p.16
L'acquisition de la propreté	p.16
La santé.....	p.17
L'hygiène et la sécurité.....	p.18
L'entretien d'embauche	p.18
Le contrat de travail.....	p.20
<i>Le Relais Petite Enfance (RPE)</i>	P.22
<i>Quelques liens utiles</i>	P.23

Qu'est-ce qu'un assistant maternel ? Comment participer ensemble au bien-être de l'enfant ? Quelles sont les obligations mutuelles ? Quels repères, quels conseils pour chacun ? Lorsqu'il s'agit de confier ses enfants ou d'en accueillir, les doutes et les interrogations sont multiples...

Accueil, sommeil, alimentation, jeux, langage, propreté, règles et limites, hygiène, sécurité, sont autant de thèmes abordés dans ce livret.

Il vous permettra, à vous, parents et assistants maternels, de vous préparer au mieux à cette étape importante.

Le métier d'assistant maternel

L'assistant maternel agréé est un professionnel de la petite enfance, femme ou homme, qui accueille des enfants à son domicile ou en Maison d'Assistants Maternels.

Au quotidien, l'assistant maternel contribue à leur éveil en leur proposant un environnement ludique adapté à leur âge. Il assure par les échanges avec les parents une continuité éducative.

Ce mode d'accueil permet également de tenir compte des besoins professionnels des parents, en particulier les contraintes horaires, tout en respectant les rythmes de l'enfant, son épanouissement et son éducation.

Comme tout professionnel de la petite enfance, l'assistant maternel intègre à ses pratiques professionnelles les principes posés par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (arrêté du 23/09/2021).

L'agrément

L'agrément est obligatoire pour exercer cette profession. Il est délivré par le Président du Conseil Départemental.

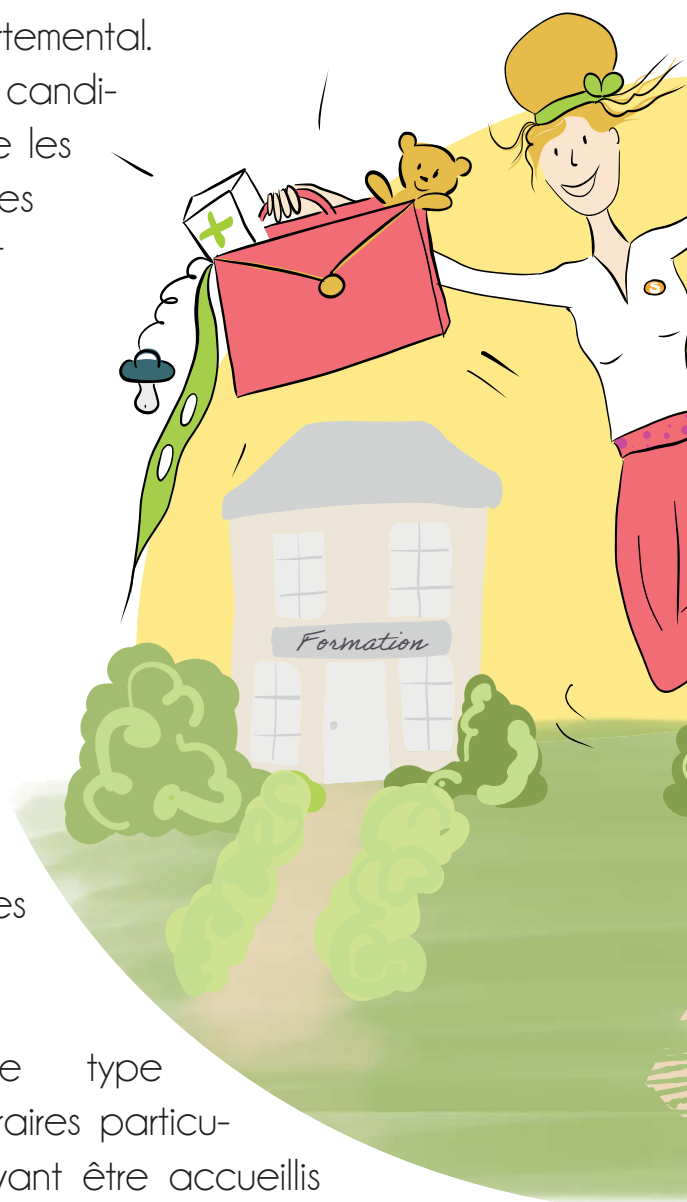
Une évaluation est organisée par les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental. Des entretiens et visites au domicile du candidat sont effectués afin d'évaluer s'il présente les garanties nécessaires pour accueillir des enfants et assurer leur épanouissement physique, intellectuel et affectif.

Pour cela, lors de ces entretiens, le candidat est interrogé sur ses motivations, son milieu familial, son organisation, ses capacités éducatives, pédagogiques, de communication et de dialogue.

La visite au domicile a également pour objectif d'évaluer les dangers éventuels de l'habitation et de prévoir les aménagements nécessaires pour prévenir les risques d'accidents.

La décision d'agrément précise le type d'accueil (journée, accueil périscolaire, horaires particuliers...) ainsi que le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément et, le cas échéant, l'âge des enfants.

L'agrément a une durée limitée, il est modifiable : la PMI assure donc le suivi et le contrôle de chaque assistant maternel.



La formation

Formation initiale

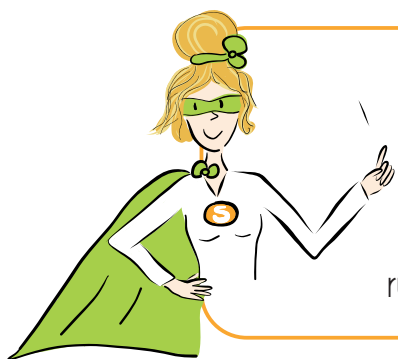
La formation initiale est obligatoire et garante de la qualité de l'accueil. Financée par le Conseil Départemental et organisée par un organisme de formation, elle se déroule en trois temps avec une évaluation à chaque étape :

- Une **formation initiale** de 80 heures visant à développer, chez les futurs assistants maternels, des valeurs professionnelles incontournables et leur permettre d'acquérir des bases solides concernant les spécificités de ce métier.

Lors de cette formation, l'assistant maternel est également formé aux gestes de premiers secours.

- Une **formation complémentaire** de 40 heures, visant à échanger autour des situations vécues par les assistants maternels et les accompagner en approfondissant les connaissances précédemment acquises.

- La **passation de deux épreuves du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance**, visant à valider officiellement les acquis et le professionnalisme des assistants maternels. Les résultats obtenus déterminent la durée de l'agrément.



Bon à savoir

[www.travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/
le-particulier-employeur/](http://www.travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/le-particulier-employeur/)
rubrique : la formation des assistants maternels

Formation continue

Comme tout salarié, l'assistant maternel bénéficie également de formations continues tout au long de son parcours professionnel.

Ces départs en formation nécessitent d'être anticipés par les parents et l'assistant maternel.

La formation permet aux assistants maternels de devenir acteurs de leur parcours professionnel et de développer tout au long de leur carrière, des savoirs et compétences au profit des enfants confiés.

Après avoir obtenu l'agrément, un assistant maternel peut ainsi continuer à faire reconnaître son métier et ses compétences grâce aux formations et aux certifications. Pour maintenir à niveau les compétences, des recyclages sont nécessaires et à encourager (ex : gestes de premiers secours...).



Bon à savoir

Les frais de formation sont intégralement pris en charge.

Pour connaître l'intégralité de l'offre de formation et les droits à la formation : www.iperia.eu

Une autorisation d'absence des différents parents employeurs est nécessaire avant de valider un départ en formation sur le temps de travail.

L'accueil de l'enfant

Le cadre de vie de l'enfant

L'assistant maternel accueille des jeunes enfants à son domicile. En lien avec son projet d'accueil, son lieu de vie devient temporairement et pour partie un lieu professionnel. A chacun de le respecter.

Il est indispensable pour les parents de connaître les lieux où leur enfant va vivre. Cela leur permet de prendre des repères et d'établir une relation de confiance.

L'enfant accueilli rencontre les différents membres de la famille de l'assistant maternel : conjoint, enfants et parfois petits-enfants.

Ils peuvent être présents au quotidien et pourront établir des relations affectives mais ces derniers ne sont jamais en situation professionnelle.

L'assistant maternel est seul responsable des enfants qui lui sont confiés.

L'enfant partage son quotidien avec d'autres enfants qui sont accueillis par l'assistant maternel, ce qui lui permet d'expérimenter sa relation à l'autre. Il va découvrir le partage, l'émulation, la frustration, la socialisation...

Les relations assistants maternels et parents : confier son enfant

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir ses parents. Plusieurs rencontres permettent de faire réellement connaissance et favorisent l'émergence d'un climat de confiance, indispensable à la coéducation : chacun dans son rôle accompagne le développement de l'enfant.

Une fois, ce contact établi les échanges autour du contrat de travail seront facilités.



Bon à savoir



Avant qu'une relation contractuelle s'engage, plusieurs rencontres avec différents professionnels peuvent être nécessaires.

L'accueil de l'enfant au quotidien

L'assistant maternel, fort de ses compétences, est à l'écoute de chaque enfant dans son développement, selon ses besoins et son propre rythme.

La période d'adaptation : la préparation à la séparation

La période d'adaptation est un moment déterminant et indispensable pour l'accueil du jeune enfant. C'est un temps de rencontre, d'observation, de mise en confiance et d'échange permettant une transition en douceur. La période d'adaptation s'envisage toujours au cas par cas.

Elle s'organise en fonction de la disponibilité des uns et des autres et du rythme de l'enfant. C'est à cette occasion que les parents transmettent au professionnel des informations essentielles pour une meilleure compréhension des besoins de leur enfant : rythmes, habitudes, préférences...



L'accueil : une arrivée et un départ en douceur

A l'arrivée, l'enfant doit se séparer de ses parents : pas de départ trop rapide, ni de départ en cachette. Une douce transition pour que l'enfant puisse passer, sans heurt, de sa vie avec ses parents à sa vie chez son assistant maternel.

Parents et enfants ont simplement besoin d'un peu de temps... pour se dire au revoir !

Chaque soir, c'est le temps des retrouvailles : comme celui de la séparation, il n'est pas toujours très simple à gérer pour l'enfant et ses parents. Le temps dont l'enfant a besoin pour retrouver son parent est parfois éprouvant : il doit quitter le lieu où il a vécu toute la journée, son assistant maternel, et parfois les autres enfants avec lesquels il est peut-être en train de partager un jeu lorsque son parent arrive.

Parents et enfants ont simplement besoin d'un peu de temps... pour se retrouver !

Les points à aborder

Lors des premiers entretiens pour l'élaboration du contrat d'accueil et tout au long de celui-ci, certains sujets essentiels doivent être abordés.

Il est important que les deux parents et l'assistant maternel échangent afin de s'ajuster au plus près des besoins de l'enfant, comme par exemple :

Le jeu

Pour les enfants, le jeu est une des modalités principales pour s'exprimer et pour faire connaissance avec le monde qui les entoure. Il favorise le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant.

A son domicile, l'assistant maternel propose aux enfants des jeux et des espaces adaptés à leur âge et à leur développement :

- **Jusqu'à 6 mois environ** : le bébé explore dans un premier temps par le biais de la bouche, puis par les mains et les pieds. Il découvre la matière et manipule les textures différentes. Il développe sa motricité fine et ses réflexes.
- **D'environ 6 mois à 2 ans** : le bébé cherche à comprendre comment fonctionnent les différents jeux. Il expérimente, et par la répétition, il progresse dans une certaine habileté.

Dès qu'il peut se déplacer, il explore d'autres manières d'agir sur les objets et sur lui-même. C'est aussi vers cette période qu'il découvre les jeux de construction.

- **Vers 2 ans** : c'est l'étape du jeu symbolique, qui apparaît parallèlement au langage. Il joue à "faire-semblant" et s'ouvre aux autres.

N'oublions pas que chaque enfant évolue à son propre rythme !



L'objet transitionnel : «doudou» ou autres

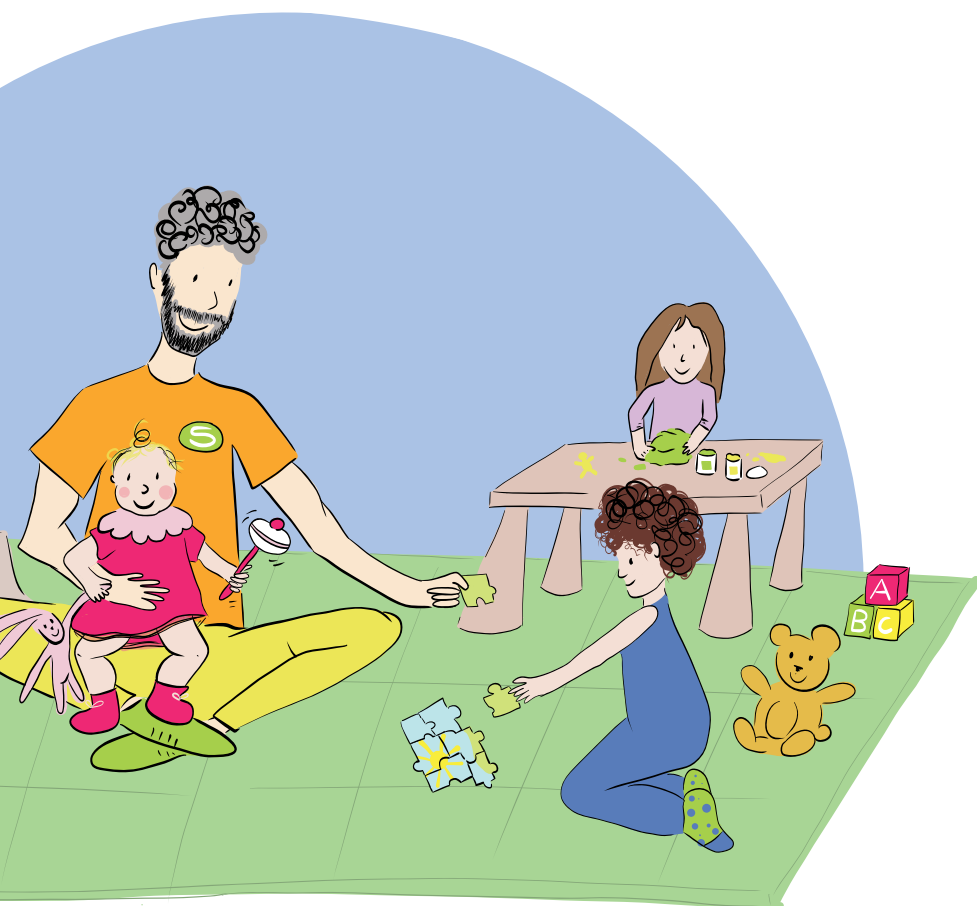
Il a une fonction rassurante et de transition entre les lieux de vie de l'enfant. Bien souvent les parents donnent à l'enfant un objet pour lui rappeler une odeur familière qui peut être une aide précieuse à la séparation et à l'endormissement.

Grâce à lui, le parent, même absent, est encore symboliquement présent pour l'enfant. Le doudou assure le lien affectif entre la famille et le monde extérieur, le connu et l'inconnu.

Il est donc un objet transitionnel choisi par l'enfant.

Dans la journée, c'est l'enfant qui décide du moment où il en a besoin.

Mais rappelons que tous les enfants n'ont pas de doudou.



Les règles et les limites

Pour grandir, un enfant a besoin de repères et de liens dans les différentes expériences qu'il est amené à faire et les différents moments qu'il vit.

Les repères, parce qu'ils permettent de situer la vie de l'enfant dans la régularité, vont favoriser le développement de son autonomie.

Les règles permettent à l'enfant de se repérer et lui assurent sécurité, continuité et stabilité. Elles sont des supports de construction et de socialisation pour les enfants que l'assistant maternel accueille.

Dans l'intérêt de l'enfant, l'assistant maternel rappelle les règles qui régissent le fonctionnement de la vie à son domicile, y compris en présence des parents.

Les règles et les limites sont rassurantes pour l'enfant et permettront un cadre dans lequel des ajustements sont possibles.

Le langage

Les parents comme l'assistant maternel ont un rôle important à jouer : être attentif, décoder, répondre aux signes émis par l'enfant et verbaliser, incitera ce dernier à interagir et à poursuivre l'échange.

Chaque moment de la journée de l'enfant peut être un support de communication et de langage.

Les écrans ne favorisent pas les interactions et appauvrissent le langage.



Les écrans

C'est en expérimentant son environnement par le biais de ses cinq sens que l'enfant développe son intelligence, qu'il saisit le monde dans lequel il évolue.

Les écrans lui imposent un défilement continu d'images et de sons qui ne s'adaptent jamais à ses attentes et à ses rythmes. Ils engendrent chez le jeune enfant une insécurité psychologique et de l'excitabilité. C'est pourquoi il faut éviter les écrans avant 3 ans et les limiter entre 3 et 6 ans.



Bon à savoir

Pas d'écran avant 3 ans

Le sommeil

Il est essentiel, pour le développement physique et physiologique, de respecter les rythmes (signes de fatigue, nombre de siestes...) et les rituels de l'enfant.

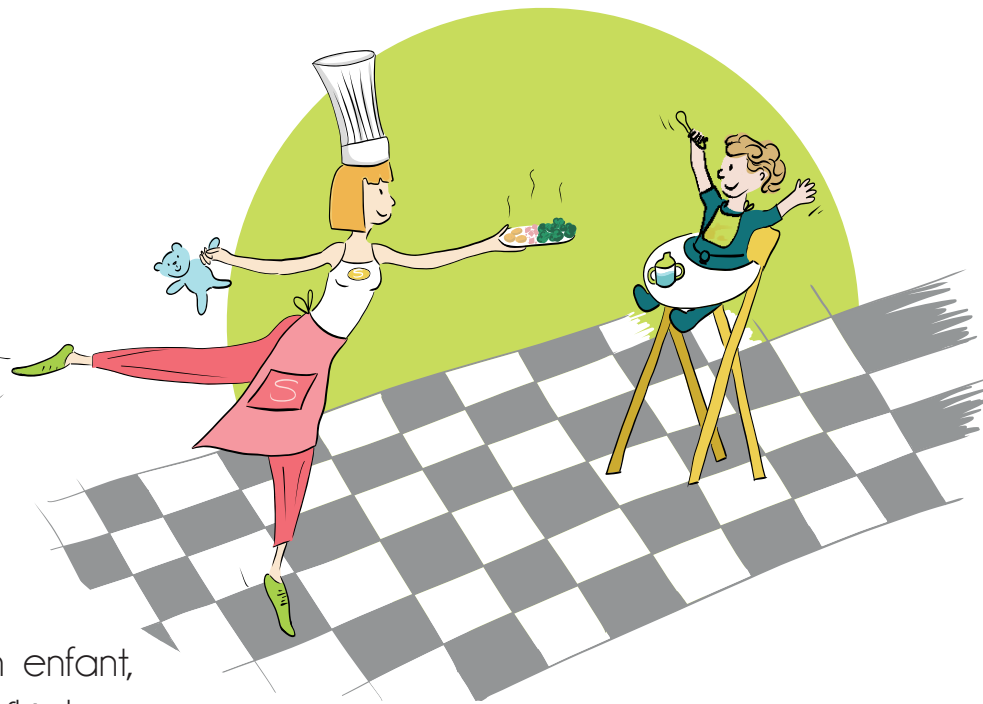
L'assistant maternel fera en sorte de les respecter au mieux et de toujours appliquer les normes de sécurité en vigueur (pas de surmatelas, ni d'oreiller dans les lits parapluie, pas de tour de lit, l'enfant doit être dans une gigoteuse).

N'oublions pas qu'il existe des petits et des gros dormeurs !



L'alimentation

Les rythmes de l'enfant sont différents de ceux de l'adulte. Il est donc important que parents et assistant maternel échangent pour s'ajuster au plus près des besoins de l'enfant.



Lorsqu'une mère allaite son enfant, une organisation sera réfléchiée avec l'assistant maternel de façon à ce que la situation d'accueil permette, selon le souhait des parents, la poursuite de cet allaitement ou un arrêt en douceur.

D'autres questions restent à aborder : qui prépare le repas ?
Que mange bébé ? L'enfant est-il allergique ? Diversification alimentaire ?



Bon à savoir

Des fiches pratiques "alimentation" sont à disposition sur le site : www.puy-de-dome.fr/social/enfance-jeunesse/sante-protection.html

L'acquisition de la propreté

Cette étape importante dans le développement de l'enfant dépend d'une maturité physiologique et psychologique propre à chacun. Il est donc indispensable que les adultes, parents et assistant maternel, respectent le rythme de l'enfant. Il deviendra propre de lui-même sans avoir à être soumis aux contraintes d'un apprentissage strict.



Les parents restent les premiers responsables de la santé de leur enfant. L'assistant maternel veille à la santé et au bien-être physique et psychique des enfants qu'il accueille.

Les conditions d'administration des soins ou des traitements médicaux sont définies dans un texte de loi (article 2 du Décret no 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants).

Tout enfant accueilli doit disposer d'un calendrier vaccinal à jour et l'assistant maternel doit être en mesure de contrôler régulièrement l'état vaccinal des enfants.



L'hygiène et la sécurité

Chez l'assistant maternel, les enfants sont accueillis dans un environnement respectant toutes les règles d'hygiène et de sécurité préconisées par le service PMI.



Bon à savoir

N'hésitez pas à vous rapprocher du service PMI du Conseil Départemental

Ces points à aborder n'ont pas un caractère exhaustif, d'autres sujets peuvent faire l'objet d'échanges réguliers.

N'oublions pas que la communication est la base d'une bonne relation et d'un accueil de qualité !



Bon à savoir

Des fiches pratiques sont à disposition sur le site :
www.puy-de-dome.fr/social/enfance-jeunesse/sante-protection.html

L'entretien d'embauche

Le premier contact

Avant de contacter l'assistant maternel, il est important de définir les besoins en terme d'accueil : la date de début du contrat, le nombre d'heures par semaine et vos périodes de congés...

Cela permettra à l'assistant maternel de savoir s'il peut répondre à ces demandes et ainsi planifier une première rencontre.

La première rencontre

- Du côté de l'assistant maternel :

Durant cet échange, il paraît important qu'il présente aux parents son parcours professionnel, ses motivations, les formations suivies ou envisagées. . . .

L'assistant maternel fait visiter les espaces dans lesquels l'enfant va évoluer (sécurité, aménagement. . .).

Il peut présenter son entourage familial ainsi que les autres enfants accueillis.

L'assistant maternel présente son projet d'accueil, son organisation, son accompagnement (lien avec la PMI, le Relais Petite Enfance) et sa journée type.

- Du côté des parents :

Ils décrivent les habitudes de l'enfant en terme de sommeil, d'alimentation, de santé, de besoins affectifs. . . .

Parents et assistants maternels sont amenés à échanger sur leurs valeurs éducatives (règles et limites, autonomie, sécurité affective. . .).



La suite de l'entrevue portera sur les modalités du contrat de travail (rémunération, congés, jours d'accueil...).

A la fin de celui-ci, entendez-vous sur un délai de réflexion pour donner une réponse, qu'elle soit positive ou négative.

La deuxième rencontre

Elle permet d'approfondir les conditions d'accueil en termes de planning, de calcul de la mensualisation et d'informations administratives.

Il conviendra de prévoir le déroulement de la période d'adaptation.

Lors de ce rendez-vous, il est recommandé de signer un engagement réciproque : les deux parties s'engagent mutuellement à accueillir ou à confier l'enfant à la date et aux modalités convenues.



Bon à savoir

La signature de cet engagement réciproque a une valeur juridique : si l'une des parties décide de ne pas donner suite à cet accord de principe, elle devra verser à l'autre partie une indemnité forfaitaire compensatrice

Le contrat de travail

Le parent qui confie son enfant à un assistant maternel agréé devient parent employeur et doit, pour établir le contrat de travail, se référer à la Convention Collective du secteur de l'emploi à domicile entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Celle-ci traite :

- ▶ des conditions d'emploi et de travail : période d'essai, lieu, temps de travail, rémunération, congés payés, règles de rupture, etc. ;
- ▶ de l'accès à la formation professionnelle du salarié ;
- ▶ des garanties sociales des salariés : garanties de prévoyance, de retraite, d'accès aux activités sociales et culturelles, etc.

Le contrat signé par l'assistant maternel et les parents est par principe un CDI et doit obligatoirement être écrit et dédié à un seul enfant.

Si les parents sont (juridiquement) responsables du contrat, les deux parties s'engagent mutuellement sur les éléments prévus au contrat comme la période d'essai, le salaire horaire et mensuel, les indemnités, les règles en matière de congés payés, la durée de travail hebdomadaire mais aussi sur des sujets tels que la santé, le transport ou les autorisations de déplacements.

Pour accéder à la convention collective et à des modèles de documents (lettre d'engagement, contrat), n'hésitez pas à consulter les sites officiels :

[www.pajemploi.urssaffr/Accueil/Documents type/Assistante maternelle agréée](http://www.pajemploi.urssaffr/Accueil/Documents%20type/Assistante%20maternelle%20agr%C3%A9%C3%A9e)
www.particulier-employeur.fr/kit-embauche



Bon à savoir

Les deux parties rédigeront un contrat d'accueil basé sur un respect mutuel et l'application de la charte d'accueil du jeune enfant. Les horaires prévus doivent être respectés autant pour les enfants que pour la conciliation de la vie professionnelle et privée de l'assistant maternel

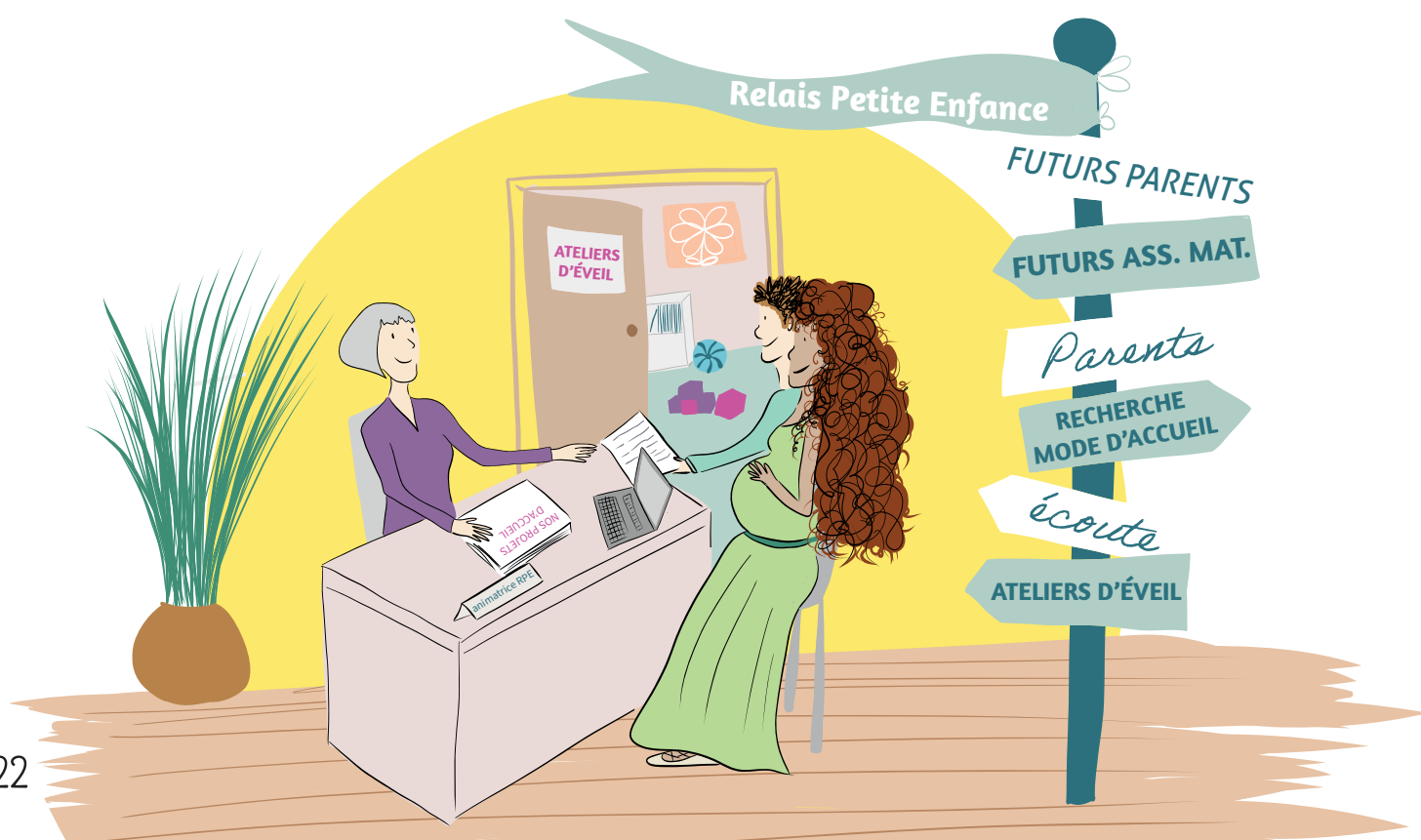
Le relais petite enfance

Le relais est un service gratuit de proximité dédié au jeune enfant. Il offre aux familles, aux professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels – garde à domicile), aux futurs professionnels :

- ▶ un lieu d'information et d'orientation sur les différents modes d'accueil du jeune enfant présents sur le territoire,
- ▶ un soutien et une écoute des professionnels dans leurs pratiques,
- ▶ des temps d'animations et de rencontres qui contribuent à l'éveil et à la socialisation des enfants,
- ▶ une information sur les démarches administratives (agrément, contrat...),
- ▶ un accès facilité à la professionnalisation de l'accueil individuel (formation continue, conférences...),

Les Relais sont là pour vous accompagner, n'hésitez pas à les contacter !

→ Vous trouverez vos Relais sur www.monenfant.fr
-> rubrique rechercher un mode d'accueil /
accompagnement et information des familles



Quelques liens utiles...



Pour plus d'informations, sur le développement de l'enfant, le rôle de parents ou le volet administratif, n'hésitez pas à consulter ces divers sites :

www.1000-premiers-jours.fr

www.caff.fr

www.puy-de-dome.fr

www.pajemploi.urssaf.fr

www.monenfant.fr

www.service-public.fr

www.ameli.fr

www.particulieremploi.fr

www.iperia.eu

www.particulier-employeur.fr

